

Bonjour,

Saint-Avé : Bienvenue en Zone Humide !

M. Pellois, député-maire de Saint-Avé, s'étonne de la réaction tardive des associations SEPNB-Bretagne Vivante, Eaux et Rivières et la Fédération d'associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan au sujet de la destruction d'une formidable zone humide et bocagère au lieu-dit Beau-Soleil en Saint-Avé. Toutefois, ce maire PS répondait à un communiqué daté de fin 2009, illustré de photographies, adressé par l'association Bemdez. Nous saluons ces nouvelles démarches bénéfiques des associations précitées.

Le 10 janvier 2010 : éco-quartier de Beau-Soleil

Bonjour,

Suite à la réaction par voie de presse de M. Pellois, maire de Saint-Avé, l'association Bemdez tient à rappeler que la préoccupation de ses membres est bien loin de " faire de la polémique pour faire de la polémique ". Ainsi, plutôt que de longs discours, nous rappellerons tout juste la géographie du bassin versant de Beau-Soleil par une photo aérienne (document joint, tiré de Géoportail) : tout un chacun pourra localiser sans grande difficulté la présence de sources et la naissance de la Marle et du Liziec, cours d'eau descendant sur l'agglomération vannetaise en aval.

En ce moment, le bocage est en cours de destruction. Ce sont des talus et de vieux arbres grossièrement renversés par des bulldozers au profit d'un remblais loin d'être écologique qui constituera le socle du lotissement...

L' " éco-lotissement de Beau-Soleil " représente l'un des plus mauvais exemples d'écologie ou de développement durable de ces dernières années. La destruction de cet espace en fait même un caricatural échantillon d'absence de gestion et d'aménagement du territoire digne de ce nom.

(...)

Pour *Bemdez*,
Bertrand Deléon.

En pièces jointes : Photo aérienne du bassin versant d'une des sources de la Marle (rivière des remparts de Vannes) à Saint-Avé où le nouveau lotissement est en construction et communiqué du 27/12/09 ; plus récemment, un communiqué de Gwened / Vannes 2014, évoquant également ce saccage.